Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251207-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 15 décembre 2025**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, David FROGER, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Thierry JUMEL), **Isabelle LEBRETON** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Dominique SÉVIN** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **Rozenn COROLLER** (procuration à Emmanuel CASADO).

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

N° 2025.12.07 - FINANCES – Sécurité et liaisons douces - Aménagement d'un plateau d'intersection des rues Pierre Marchand / du Commandant Desguez et Pierre Bellamy - Demandes de DETR / DSIL 2026 auprès de l'Etat et de fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la circulaire préfectorale d'Ille-et-Vilaine en date du 05 novembre 2025 précisant les modalités d'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2026 ;
Vu le pacte financier 2022-2027 du Pays de Châteaugiron Communauté ;
Considérant que la Ville de Noyal-sur-Vilaine a pour objectif de sécuriser les traversées entre les intersections rue Pierre Marchand, Commandant Desguez et Pierre Bellamy ;
Considérant que dans le cadre de cette opération, l'objectif est également de créer une continuité d'une liaison douce rue Pierre Bellamy – rue Commandant Desguez afin de compléter un maillage vélo existant mais discontinu ;
Considérant que cette opération sera réalisée à compter de l'année 2026 et peuvent bénéficier de la DETR / DSIL ;
Considérant que cette opération peut bénéficier des amendes de police 2026 ;
Considérant que le financement prévisionnel de l'opération s'effectuera comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251207-DE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de réalisation d'un plateau à l'intersection des rues Pierre Marchand, du Cdt Desguez et Pierre Bellamy et de continuation d'une liaison douce	58 333,33 €	DETR/DSIL 30 % Amendes de police 5% Fonds de concours PCC 20% Autofinancement	17 500,00 € 2 916,67 € 11 666,67 € 26 249,99 €
TOTAL HT	**58 333,33 €**	**TOTAL HT**	**58 333,33 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'opération de sécurisation de l'intersection de la rue Pierre Marchand avec les rues Desguez et Bellamy et son plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la demande de subventions DETR / DSIL 2026 suivants les éléments exposés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté suivants les éléments exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT